

Suivant échange Monsieur Louis Jeanty
a donné à la H&C deuse Carreaux de terre dans
la quantité ci Contre et lui a rendu l'autre Carreau.

M N° 36693



Dix centimes de Gourde

2^e Expédition

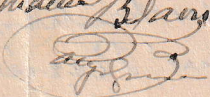
Aujourd'hui le six Février mil neuf cent quatorze, au III^e de l'Indé-
pendance. Nous, Joseph Francois Vilma, Greua Blain, arpenteur
public dans la juridiction de l'Ouest, y résidant, soussigné, certifions
qu'à la requête du Citoyen Louis Jeanty, propriétaire domicilié
dans la Commune de la Croix-des-Bouquets, nous nous sommes ex-
trins transportés sur l'habitation Bernadon, située dans la deu-
xième section des Carreaux, Commune de la Croix-des-Bouquets
et arrondissement de Port-au-Prince, à l'effet d'arpenter, borner
et lever le plan figuratif de trois carreaux de terre que notre
requérant avait acquis du Citoyen Excellence Merte qui agit tant
en son personnel qu'en nous, des co-héritiers, avec promesse d'en
passer la vente définitive par le ministère du premier notaire requis
aussitôt que les abonnements en seront connus.
Pour parvenir au but de notre requête, les voisins avérés
nous nous sommes rendu sur les lieux, accompagné de Monsieur
Lajuste Heurissa, représentant du vendeur, du sieur Joseph Mass-
sena, représentant des héritiers Rivière, des Citoyens Cou-
saint, Fortilus Fortune, Pierrelus Pierno, Corielus Carolou, et plu-
sieurs autres Citoyens de l'endroit qui nous ont conduit à la borne
designée sur notre plan par la lettre A, de cette borne nous dirigeant
à l'est cinq degrés Sud, à cent quarante cinq pas, nous avons trouvé
la borne catée B, de B en C Sud cinq degrés Est avons charré deux
cent dix pas. Revenant à notre point de départ, allant au sud cinq
degrés Est, avons charré deux cent dix pas, à l'extrémité desquels
nous avons planté la borne D et nous avons fait la borne D à
cette C en relevant les sinuosités du Canal Batardeau. De ma-
nière que la figure déterminée par les lettres A B C D contient
trois Carreaux de terre de superficie et est bornée au nord, par le hé-
ritiers Rivière

165
Exp. 1894

fontiers Rivière, au sud par le dit canal, à l'Est, par les fontiers
Roux et à l'Ouest, par Louis Blute.
De tout ce dessus, nous dressé il des à la satisfaction des parties le pro-
sul procès verbal que nous avons signé avec le requérant non des
assentant, et les représentants, pour ne de savoir aucun qu'il faut de cla-
me de ce, nous conformément à la loi le jour, mais il au que dessus
Hues signé à la minute; Louis Guesquier et V. de Blain experts de l'au-
teur de la dite minute au lieu de laquelle est écrit: Guesquier et de l'au-
de Bauguel le seize Février 1914, folio 36, No case 87 du Bauguel, A. de
acte civil. Par ce doit être: un grand. Un nouveau bon. Le Comité signataire
(signé) P. G. Kerisau

Pour 2^{me} copie de l'acte conformément de l'acte par nous signé, ce par
leur successeur ce jour 29 Janvier 1949, au 146^o de l'Indépendance

Collationnée: un renvoi en /

Emmanuel Blain


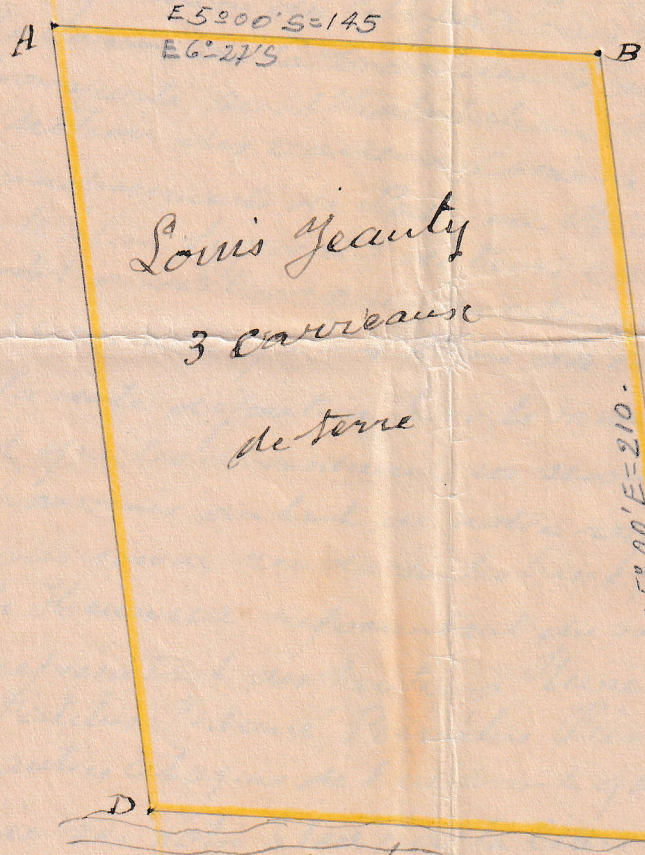
Plan conforme au procès-verbal
d'arpentage ci-contre, à l'échelle de
1 m/m pour 2 pas

pas nus sousigné

Emmanuel Blain
1885



Hautiers Rivière



Louis Jeanty
3 carreaux
de terre

Hautiers Roux

Louis Heste

Canal - Batardeau

Louis Jean

Bernard

3^e

Vue Rue Milford ex. de Mission.

LUNAB
MADE IN U.S.A.